

## A questionnaire for the online consultation of cultural stakeholders on the future Culture Programme

Meta Informations	
Creation date	15-12-2010
Last update date	
User name	null
Case Number	568205652161134910
Invitation Ref.	
Status	N
SECTION 1: ABOUT YOU	
1.1 Please state your name (surname, first name)	Irène Basilis
1.2 Please state your email address	contact@syndeac.org
1.3 In which country are you located?	FR France
1.4 Have you heard of the European Union's Culture Programme 2007-13 before?	Yes
1.5 Have you or your organisation benefited from a grant under the Culture Programme 2007-13?	No
1.6 Are you or your organisation already involved in transnational co-operation in the field of culture?	No
1.7 In which cultural sector do you (or your organisation) operate?	Performing Arts - Theatre
1.8 In which capacity are you participating in this consultation?	An organisation
1.9a What is the size of the cultural department of your organisation?	Not applicable
1.9b What type is your organisation?	Other

Please specify	Le SYNDEAC, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, représente 300 entreprises qui travaillent dans le domaine de la création artistique en France, parmi lesquelles la quasi totalité des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, la majorité des centres chorégraphiques nationaux, de nombreuses scènes conventionnées, compagnies théâtrales et chorégraphiques, des ensembles musicaux, des salles de musiques actuelles, des festivals, des lieux de production et de diffusion des arts du cirque et des arts de la rue. Notre syndicat est parmi les plus représentatifs dans le domaine du spectacle vivant subventionné par l'État et par les collectivités territoriales en France.
1.9c Are you replying on behalf of a representative organisation in the cultural field?	Yes
1.9d Does your organisation represent individuals or organisations?	Organisations
1.9e How many members does your organisation represent?	251-500 direct members
<b>SECTION 2: OBJECTIVES OF THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE</b>	
2.1 Do you think there is a continuing need for a specific EU programme for culture?	Yes
2.2 To what extent should the new programme pursue the following objective: Protection and promotion of cultural and linguistic diversity	To a moderate extent
2.3 To what extent should the new programme pursue the following objective: Promotion of the transnational circulation of cultural works and products	To a great extent
2.4 To what extent should the new programme pursue the following objective: Widening access to European heritage and cultural works	To a moderate extent
2.5 To what extent should the new programme pursue the following objective: Professional development and capacity-building of artists or cultural operators in an international context	To a great extent

2.6a To what extent should the new programme pursue the following objective: Promote cultural cooperation with third country operators	To a great extent
2.6b Should cooperation with third countries be limited to certain predefined countries or would a broader approach be preferable?	A broader approach
2.7 To what extent should the new programme pursue the following objective: Promotion of urban and regional development through culture	To a moderate extent
2.8 To what extent should the new programme pursue the following objective: Widening access to culture and participation in culture for disadvantaged groups	To a great extent
2.9 Would you like to comment on the objectives for a new Culture Programme?	<p>Pour toute société et de toute organisation politique se réclamant d'un modèle démocratique et protecteur des droits de l'homme, la culture est un élément indispensable. À l'échelle européenne, l'art et la culture doivent être au cœur de la constitution d'un nouvel espace citoyen commun et d'un espace d'appartenance, au sein duquel la diversité culturelle occupe une place essentielle. Fortement liée aux enjeux communautaires, croissance durable et inclusive de la Stratégie 2020, tout en s'alignant sur l'Agenda européen de la Culture, le secteur culturel est créateur d'activités économiques et d'emploi. Le spectacle vivant participe à ces enjeux, notamment dans son rapport à la création / créativité. La diversité des espaces de création est un élément important de développement d'une capacité interculturelle et créative, essentielle à une société de la connaissance qui soit innovante, y compris socialement. C'est pourquoi le SYNDEAC (syndicat professionnel représentant des entreprises culturelles travaillant dans le domaine de tous arts de la scène, théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue...) défend non seulement l'existence du programme européen spécifique à la Culture, mais préconise son renforcement et le développement de son budget, afin de soutenir la création, en particulier dans le domaine des arts de la scène ainsi que la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle ambitieuse. L'évolution positive du Programme Culture dans la période 2014-2020 doit renforcer l'espace culturel européen et encourager la contribution des arts et du secteur culturel au processus de construction de la citoyenneté européenne. Le SYNDEAC soutient et</p>

relaie la campagne WE ARE MORE, lancée par Culture Action Europe et soutenue par le Président Barroso, lui-même. Le Programme doit également se doter d'une cohérence interne et politique plus forte afin d'exploiter pleinement ses ressources, d'accroître sa visibilité et son impact. Par ailleurs, la politique culturelle de l'Union doit s'impliquer activement dans tous les autres volets d'action de l'Europe, comme un facteur structurellement lié à cette action. Si les actions de l'Union ne doivent pas se résumer à des soutiens financiers, il faut néanmoins accroître sensiblement le budget que l'Union consacre à la culture et tout particulièrement aux arts vivants, pour lui permettre d'exercer un réel effet de levier sur les pratiques professionnelles à l'échelle communautaire. L'action culturelle européenne doit bénéficier d'un soutien croissant, au même titre que l'éducation, la protection sociale ou l'engagement citoyen, sans quoi le changement de paradigme annoncé dans la Stratégie Europe 2020 ne pourra prendre forme et porter ses fruits. Les objectifs actuels du Programme Culture tels que la mobilité des personnes et la circulation des œuvres devraient être plus fortement affirmés, mais ils doivent être revus et élargis, car ils ne reflètent pas réellement les aspirations du Programme en termes de développement sectoriel et sociétal. En outre, le dialogue interculturel, fixé comme troisième objectif, résulte d'une action culturelle européenne réussie, notamment à travers une circulation transnationale renforcée, des œuvres, des projets et des artistes. Le secteur du spectacle vivant doit bénéficier d'un soutien affirmé qui permettra d'encourager la diversité des projets, l'émergence de nouvelles esthétiques et l'accompagnement d'artistes dans leurs parcours et de projets qui s'inscriront dans l'espace européen. Ce soutien pourrait s'articuler autour des axes suivants:

1. Aider à la création, à travers des projets qui associent des structures de productions dans différents pays de l'Union
2. Mettre en œuvre un vaste "Erasmus" artistique ou Erasmus Culture : pour soutenir la formation professionnelle du secteur, tant artistique que technique. Cela pourrait concerner les élèves des formations artistiques mais également les jeunes artistes qui pourraient être accompagnés dans leur entrée dans nos professions, à l'instar de dispositifs tels le « Jeune Théâtre National » qui existe en France et qui permet aux entreprises artistiques qui emploient de jeunes comédiens sortant d'écoles nationales supérieures de bénéficier d'un soutien.
3. Encourager la coopération culturelle, par le renforcement de l'aide aux fonctionnements de réseaux professionnels, indispensables au développement du secteur artistique et culturel et aux échanges et également par le soutien à des regroupement de producteurs autour de projets artistiques.
4. Soutien à la création en dehors du territoire

européen, dans le cadre de la coopération avec les pays tiers et dans une perspective de rayonnement culturel européen à l'échelle internationale 5. Favoriser la rencontre avec les publics en soutenant des initiatives en matière d'accessibilité et des expériences innovantes de rencontres avec les œuvres Le SYNDEAC propose, tout d'abord, la création d'un dispositif d'aide à la création transnationale, qui favorise la coopération entre des structures de production de différents pays de l'Union. Ces mesures d'encouragement pourraient prendre en compte l'implication de partenaires implantés dans des territoires divers, bénéficiant du soutien de différentes régions ou collectivités d'Europe et travaillant ensemble à la création d'une œuvre initiée par un ou des artistes, avec une perspective de faire circuler le spectacle ainsi créé dans l'espace européen ou international. La création d'un nouveau Programme de type Erasmus pour la formation artistique, qui devrait prendre en compte autant les questions de mobilité que les questions de résidences de création. Ceci peut représenter une entrée indirecte mais conséquente sur les festivals, la diffusion, les théâtres nationaux ou opéras. En effet, le Programme Erasmus inspire un certain nombre d'analogies, pour créer un programme de mobilité spécifique aux élèves d'écoles nationales des arts de la scène ou aux jeunes diplômés. Par ailleurs, Il faudrait aussi travailler à la mobilité des enseignants: échanges de professeurs, échanges de méthodologie, rencontres d'univers esthétiques. La coopération culturelle constitue un précieux outil de développement pour le secteur de la culture et nécessite des moyens spécifiques. Elle permet l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux partenariats et une contribution à la création d'un espace culturel et citoyen européen. Le soutien aux fonctionnements de réseaux professionnels contribuera au développement des échanges. D'autre part le soutien à la coopération de structures de productions va devenir de plus en plus crucial pour soutenir les artistes et leur capacité de créer. La culture a un rôle essentiel à jouer dans les relations extérieures de l'Union. L'art et la culture contribuent à la défense et à la promotion des valeurs européennes : respect de la dignité humaine, de la démocratie, de l'égalité, des droits de l'homme, des valeurs essentielles qui vont au-delà d'un simple transfert de compétences. En ce qui concerne la coopération avec les pays tiers, la participation ne doit pas être limitée à une liste annuelle de pays éligibles. Tous les pays tiers devraient pouvoir être éligibles dans tous les volets du Programme, selon la pertinence du partenariat et avec un accent particulier aux pays bénéficiaires de la politique de voisinage de l'Union. Des moyens adéquats devraient toutefois soutenir cette participation et être réservés dans l'enveloppe budgétaire globale du Programme. Cette ouverture

	<p>du Programme à l'international devrait également être comprise comme une action complémentaire à la poursuite du développement de volets culturels dans les politiques extérieures de l'Union. Avec le soutien à la mobilité des artistes et à la circulation des œuvres, le Programme doit encourager l'égalité d'accès à la culture, en repérant des initiatives qui peuvent favoriser l'accessibilité ou lutter contre l'exclusion sociale ou géographique en matière d'accès à l'art et à la création. Des initiatives innovantes de rencontres avec les œuvres, les artistes et les processus de création doivent être encouragées et développées afin d'aider à la construction de l'individu, de son sens critique et de son rapport à la citoyenneté.</p>
<b>SECTION 3: ACTIVITIES WITHIN THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE</b>	
<p>3.1a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of the professional skills of artists or other cultural professionals in an international context</p>	<p>To a great extent</p>

<p>3.1b Would you like to explain your response?</p>	<p>Le Programme Culture, en tant qu'instrument spécifique dédié aux arts et à la culture, peut jouer un rôle important aussi bien en termes de développement professionnel que pour promouvoir une meilleure intégration de ces besoins dans le cadre 'éducation et compétences' souligné comme une priorité par la Stratégie Europe 2020. Le futur Programme doit favoriser une prise en compte des mutations dans ce secteur et considérer celui-ci comme une filière à part entière, devant être structurée au sein d'une branche, et devant être dotée, au même titre que d'autres secteurs d'activités, de l'accompagnement nécessaire à son développement (formation initiale, formation tout au long de la vie, ...) Le Programme Culture devrait favoriser une meilleure place de l'enseignement de l'histoire européenne de l'art dans l'enseignement théorique. Des financements spécifiques sont nécessaires pour approfondir la dimension recherche /développement artistique dans l'enseignement supérieur des arts.</p>
<p>3.2a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: International networking for exchanging experience and practice (peer learning/peer coaching)</p>	<p>To a great extent</p>

<p>3.2b Would you like to explain your response?</p>	<p>Compte tenu des enjeux et de la nécessité absolue pour leur mise en œuvre comme pour leur réussite, il faut favoriser la coopération européenne en soutenant les réseaux professionnels et les acteurs de terrain. Ceci est indispensable au développement du secteur artistique et culturel, aux échanges et aux coopérations. Les partenariats culturels transnationaux sont des laboratoires - pour des expérimentations et des projets pilotes - où s'expérimentent de nouveaux modèles interculturels, sociaux et économiques. Les artistes et les acteurs culturels naviguent en effet entre différents domaines (partenariats interdisciplinaires). L'apprentissage par les pairs doit être développés aux côtés des modèles de formation et de développement des capacités plus traditionnels. Ils peuvent prendre la forme de réseaux formels ou informels au niveau local, régional, national ou européen, d'une coopération trans- sectorielle entre acteurs de différents domaines de la société civile (culture, éducation, inclusion sociale, environnement, etc.) ou d'échange entre pairs parmi les chefs de projets et les partenaires tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet. L'apprentissage entre pairs peut également s'opérer en dehors du cadre formel de développement d'un projet. Des opportunités de se rencontrer, de former et d'entretenir des réseaux ou des affinités, et d'échanger et de développer des idées communes doivent donc également être offertes même si elles ne mènent pas automatiquement à des projets de coopération concrets</p>
<p>3.3a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Interdisciplinary partnerships between arts institutions and business to foster the entrepreneurial skills of artists or cultural professionals working in an international context.</p>	<p>To a great extent</p>

<p>3.3b Would you like to explain your response?</p>	<p>La coopération culturelle doit continuer à être soutenue par le Programme Culture. Le partage des processus créatifs entre différents partenaires européens et internationaux participe à l'émergence de nouveaux langages artistiques, à l'ouverture de nouveaux espaces culturels européens et au développement des solidarités. En outre, le partage des cultures permet à la citoyenneté de se fonder sur des valeurs communes dans un espace d'échange et d'appartenance partagées, les artistes étant des vecteurs d'une conscience ou d'un projet commun. Il conviendrait d'encourager plus les dispositifs de formation initiale ou de formation continue permettant l'échange d'artistes, des responsables de projets et de techniciens en exercice, entre compagnies et théâtres européens, afin de favoriser une génération d'artistes et de porteurs de projets familiarisés avec l'international et la diversité des approches et des enjeux économiques et culturels.</p>
<p>3.4a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Creation of new works and performances by operators from different countries working together</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.4b Would you like to explain your response?</p>	<p>La capacité pour des entreprises culturelles à réunir les moyens de la création va devenir un enjeu de plus en plus crucial pour les artistes, compte tenu du recul des aides publiques et du mécénat que nous pouvons constater dans de nombreux pays d'Europe aujourd'hui. Or, la capacité des artistes implantés dans un pays de l'Union à créer va constituer un enjeu majeur pour l'Europe, au regard de la vitalité créatrice de certains pays tels que la Chine ou l'Inde. Par ailleurs les coopérations autour d'une aventure artistique sont fortes et basées sur la prise de risque ; elles ne sont pas du même ordre que les coopérations qui se développent au sein des réseaux, parfois moins immédiatement « producteurs », et plus axés sur la construction d'outils et d'objectifs communs. Ces partages d'expériences et ces convergences d'intérêts et de dynamiques entre partenaires artistiques d'une part ou partenaires de réseaux d'autre part sont complémentaires mais différents.</p>

<p>3.5a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of a space for experimentation, innovation and risk taking in the cultural sector</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.5b Would you like to explain your response?</p>	<p>Il faut laisser la place à l'innovation et à l'invention : un projet culturel européen doit passer par de l'imaginaire, du laboratoire, de l'expérimentation. Les artistes et les milieux culturels sont foisonnants et toujours à la recherche d'idées singulières qui peuvent donner un souffle nouveau à la construction européenne. La force critique réside dans la capacité de faire valoir d'autres formes d'expressions.</p>
<p>3.6a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Development of innovative digital cultural content, digitisation and new digital distribution and exhibition platforms</p>	<p>To a small extent</p>
<p>3.6b Would you like to explain your response?</p>	<p>Les rapports entre le secteur du spectacle vivant et les outils du monde numérique sont en constante évolution, au niveau du processus de création, et au niveau des modes de diffusion de spectacles vivants. Les nouvelles technologies représentent un médium incontournable des cultures contemporaines. Cependant, elles ne relèvent pas, en tant que telles, du secteur culturel. En revanche, la formation des artistes aux nouvelles technologies, oui. Le secteur des nouvelles technologies est relevant du secteur marchand, il bénéficie d'investissements culturels et artistiques, par conséquent, ils contribuent à le valoriser sur les marchés. Le Programme Culture ne devrait pas soutenir directement le développement de contenu numérique car le monde digital, virtuel peut être pris en compte par un certain nombre de programmes spécifiques aux nouvelles technologies. Ce soutien ne devrait venir qu'en complément au projet artistique initial.</p>
<p>3.7a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Cultural activities promoting understanding of common European heritage</p>	<p>To a small extent</p>

<p>3.7b Would you like to explain your response?</p>	<p>De façon générale, l'action culturelle européenne doit plus s'attacher à la création qu'à la diffusion du patrimoine, car la création est le renouvellement du patrimoine. Or le monde actuel subit de telles mutations que l'on doit « construire » rapidement des formes qui permettent de le comprendre, de s'en approprier les changements de façon collective et citoyenne. Le passé viendra aider à construire ce présent, mais il ne peut en prendre la place, sauf à nourrir illusions et nostalgies. Le patrimoine ou le soutien de projets associés au patrimoine, aurait plus sa place dans les projets du FEDER.</p>
<p>3.8a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Incentives for artists performing or touring outside of their own country</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.8b Would you like to explain your response?</p>	<p>La mobilité doit devenir un outil permettant la poursuite d'autres objectifs spécifiques du Programme. Le Programme devrait encourager une concertation entre leurs différents centres culturels nationaux, opérateurs de la mobilité par délégation, doit se systématiser. Ceux-ci pourraient alors élaborer un atlas européen des tournées pour faciliter la circulation des artistes en Europe.</p>
<p>3.9a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Transnational exchange of artefacts or other works</p>	<p>To a moderate extent</p>
<p>3.9b Would you like to explain your response?</p>	<p>La mobilité est une approche technique l'objet, c'est le projet artistique, c'est ce projet qui compte et qui doit être soutenu.</p>
<p>3.10a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Funding for cultural and creative companies/organisations that promote the development of artists and their works in different European countries specifically with a view to fostering cultural diversity</p>	<p>To a great extent</p>

<p>3.10b Would you like to explain your response?</p>	<p>Le partage des cultures permet à la citoyenneté européenne de se fonder sur des valeurs communes dans un espace d'échanges et d'appartenance partagés, permettent de confronter des savoir-faire, des sensibilités, des approches artistiques. Mais le partage et la circulation des œuvres doit aussi contribuer à faire connaître et à encourager la diversité des approches et des esthétiques à contre courant d'une uniformisation des projets et de la pensée.</p>
<p>3.11a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Support to enable artists and cultural operators to overcome barriers to transnational mobility (e.g. legal and administrative barriers)</p>	<p>To a great extent</p>
<p>3.11b Would you like to explain your response?</p>	<p>Le Programme Culture devrait prendre toutes les mesures utiles pour lever les obstacles reconnus à la libre circulation des œuvres et des artistes, s'assurer que la libre circulation ne porte pas préjudice aux artistes du fait des disparités économiques et sociales qui persistent entre Etats membres de l'Union européenne. L'obtention de visas, de permis de séjour pour les artistes et techniciens ressortissants de pays non-européens doit être facilitée.</p>
<p>3.12a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Translation of fiction into different languages</p>	<p>To a great extent</p>

<p>3.12b Would you like to explain your response?</p>	<p>Le soutien à la traduction, vu son importance en termes d'accès à la culture et de diversité linguistique et culturelle devrait devenir un Programme européen à part entière. Si ces activités devaient cependant rester dans le Programme Culture, son soutien devrait se convertir en volet spécifique et plus étoffé en termes de diversité d'opportunités de financement disponibles, dans le but de mieux répondre aux besoins spécifiques du secteur. Dans ce cas, le budget total du Programme Culture devrait être augmenté de façon significative. Pour faciliter la compréhension et conserver aux nations leur spécificité linguistique, il faut financer le sur-titrage en créant un fonds de sur-titrage des œuvres théâtrales et musicales, dans la mesure du possible. Cette aide permettrait de faciliter les co-productions étrangères, la mobilité des œuvres et l'accès à un plus large public. La circulation des spectacles en langue originale sur-titré est, de ce point de vue, essentielle à soutenir car le théâtre est non seulement porteur d'une langue, mais encore d'attitudes sociales et culturelles qui permettent d'en saisir mieux la spécificité. C'est donc pour un ensemble de mesures en faveur du spectacle vivant, qui va de la coproduction internationale d'œuvre d'un pays donné mais dans sa (ses) langue(s) d'origine, à la diffusion et socialisation dans les autres pays, que l'Europe doit s'attacher. Car c'est tout un processus intégré d'échange qui est ici en jeu, en construction, en activité, alliant les artistes, les professionnels, le public. On ne trouve pas de meilleur défenseur de la diversité des langues en Europe que la circulation des œuvres théâtrales dans leur langue d'origine, mais aussi de compréhension profonde de l'« étranger », donc de l'euro-péen : être européen, c'est d'abord concevoir et sentir que l'Europe est une communauté d'étrangers, à laquelle d'abord on appartient et, éventuellement, on adhère.</p>
<p>3.13a To what extent should the grants for literary translation also allow other costs to be included, such as purchasing of rights, publication costs, translation of book summaries and other promotional activities</p>	<p>To a moderate extent</p>
<p>3.13b Would you like to explain your response?</p>	
<p>3.14a To what extent is it important for the new programme to support the following activities: Festivals with a strong European dimension and visibility and featuring works and artists of European significance</p>	<p>To a great extent</p>

3.14b Would you like to explain your response?	Les festivals sont des appuis très importants de la scène culturelle européenne. Un soutien approprié doit leur être offert. Dans le cas de projets de coopération, un soutien doit être possible à travers tous les volets du Programme si le projet soumis répond aux objectifs et aux critères de sélection. Les festivals sont particulièrement bien placés pour développer des projets qui participent au renforcement de l'espace public européen et de la citoyenneté. Les « grands festivals » relèvent du rayonnement des états membres et du niveau des accords entre les ministères de la culture.
3.15a The EU already supports European prizes in the fields of contemporary architecture, cultural heritage, literature and pop music. To what extent is it important for the new programme to support the following activities: New European prizes in the field of culture	To a moderate extent
3.15b In which cultural sector(s) should new European prizes be supported?	Pourraient être institués en particulier des prix pour : - Le théâtre - La danse - Les arts du cirque - Les arts de la rue.
3.15c Would you like to explain your response?	Les prix européens devraient être transférés vers le budget communication de l'UE, sauf s'ils deviennent des projets à part entière.
3.16a To what extent is it important for the Programme to support: media initiatives giving visibility to European cultural themes and projects	To a great extent
3.16b Would you like to explain your response?	Par le biais de laboratoires expérimentaux de recherche, il faut inventer de nouveaux moyens pour que les créations de spectacles vivants soient présentes sur les médias. La modification de la perception par le public des œuvres de spectacle vivant passe aussi par la concertation entre les télévisions publiques et les responsables d'institutions artistiques. C'est sans doute par ces biais-là que nous pourrions traiter et assurer le renouvellement des publics.

<p>3.17 Would you like to comment on the activities within the new Culture Programme?</p>	<p>Développement des territoires, développement urbain et régional grâce à la culture Le secteur culturel est créateur d'activités économiques et d'emploi. Le secteur des arts du spectacle est fortement lié à l'innovation. La diffusion locale ou régionale doit avoir toute sa place dans les politiques d'appui au développement régional, les politiques de cohésion. La ville et la métropole constituent un enjeu majeur de renouvellement des formes artistiques, voire même de la scène, comme lieu central de représentation. C'est un argument central d'investissement des programmes européen dans la création, d'une part, et de l'implication intrinsèque de l'art (dont les arts scéniques) dans les projets socio-économiques de l'Union. Il convient de prendre en considération les spécificités du secteur. Un tel soutien nécessite de prendre en compte les caractéristiques et besoins particuliers du secteur du spectacle vivant, en s'attachant plus particulièrement au versant non industriel de ce secteur et aux spécificités de son mode de production, de dissémination et de transmission. - Ce secteur se caractérise notamment par un mode non industriel de production (économie de prototype et biens non reproductibles), des activités à forte valeur ajoutée humaine (travail constitutif du produit fini et lien indissociable entre l'œuvre et la personne) et de fortes charges de production (coûts salariaux incompressibles et nécessaires). - Il représente par ailleurs un secteur au sein duquel la mobilité des œuvres est liée à la mobilité des personnes (artistes et techniciens) avec un coût important, notamment à une échelle européenne. Enfin, il s'agit d'un secteur au sein duquel s'opèrent d'importantes mutations professionnelles et nécessitant d'être structuré à l'échelle européenne.</p>
---	---

#### SECTION 4: TYPES OF SUPPORT WITHIN THE NEW PROGRAMME FOR CULTURE

<p>4.1 The Culture Programme currently supports co-operation partnerships between cultural operators (at a rate of 50%): Is 50% the most appropriate rate for EU co-financing of co-operation projects?</p>	<p>Yes</p>
<p>4.2 EU operating grants currently meet 80% of the running costs of selected European-level organisations (Ambassadors, Advocacy Networks, Structured dialogue platforms). Is 80% the most appropriate level for EU co-financing of European-level organisations?</p>	<p>Yes</p>
<p>4.3 EU operating grants currently provided to organisations in support of their running costs are subject to the principle of "degressivity", i.e. they are reduced each year. To what extent does degressivity present a problem for cultural operators?</p>	<p>To a great extent</p>

4.4 What problems does your organisation face as a result of degressivity?

Le financement des réseaux, s'il doit continuer à limiter l'apport de l'Europe à 50% des coûts doit aussi continuer, au moins concernant les zones où la culture est peu soutenue, à cofinancer les charges de gestion afférentes à 80%, ce qui ne veut pas dire compenser un manque de financement au niveau national ou régional, mais seulement assurer la bonne exécution du projet. La dégressivité des aides pose problème pour affermir les projets dans un temps relativement court, or, si un projet est convaincant, d'autres partenaires d'autres pays peuvent vouloir s'y joindre. La dégressivité est alors dissuasive. La dégressivité des aides découle en droite ligne de la subsidiarité : cette dernière est défendable à condition que les états et les collectivités puissent associer leurs forces et prendre le relais des financements européens, mais le contexte économique actuel semble remettre en cause cet objectif. L'Europe sera peut-être bientôt amenée à disposer elle aussi d'institutions culturelles propres.

4.5 Could you suggest any further specific ways to simplify the application process and the management of the new programme?

Les faiblesses du Programme actuel : • Objectifs trop larges • Objectifs quantitatifs nombreux, par rapport aux objectifs qualitatifs • Gestion administrative lourde Il devrait y avoir « une vision » plus adaptée de la réalité pour faire des choix, plutôt que d'appliquer des règles à la fois trop lourdes et trop abstraites. Il est donc indispensable de faire confiance à l'administration européenne elle-même et à la pertinence des choix qu'elle opère, elle doit donc mettre en place le réseau d'information nécessaire pour que ses actions participent à une forme d'ouverture sur le monde de leur lieu d'implantation. Recommandations : Pour simplifier l'accès aux financements et permettre la participation d'une plus grande variété d'acteurs, la gestion du Programme doit être rendue plus simple et plus efficace. Différentes options doivent être envisagées: • Accorder plus de poids à la création, en dehors des objectifs spécifiques européens • Assurer une meilleure information sur les possibilités et les modalités d'accès aux financements européens (surtout pour les petites structures). • Participation et mise en œuvre plus flexibles, avec des procédures financières et administratives moins contraignantes • Développer une méthodologie claire afin de donner des outils nécessaires pour intégrer ces approches administratives dès la conception des projets • le processus d'évaluation des candidatures en deux phases, déjà utilisé par d'autres programmes de l'UE, pourrait éventuellement être appliqué aux programmes de soutien pluriannuels. • Critères de sélection à définir mieux et grilles d'évaluation intégrées comportant une définition plus claire de la valeur

	<p>ajoutée européenne avec une évaluation transversale des dimensions qualitative, novatrice et interculturelle des projets. • Règles de cofinancement plus flexibles Une autre méthode pourrait être proposée: les projets seraient examinés par un jury indiscutable, composé de personnalités qualifiées, à l'aune de quelques grands objectifs, sans critères autres que le sérieux des participants, la qualité et l'originalité des projets et surtout leur pertinence européenne.</p>
<p>4.6 How could the dissemination of the results of activities funded under the new programme be supported?</p>	<p>Un plan de communication doit être mis en place pour le Programme Culture pour faire connaître chaque année, largement au sein de l'Europe et au plan international, les projets soutenus et les lauréats des différents prix européens décernés. Durant une semaine chaque année, des artistes ou acteurs culturels pourraient être invités à présenter aux parlementaires certains projets soutenus. Le site de l'Union européenne pourrait référencer les projets et initiatives soutenus avec leurs diffusions européenne et internationale et leurs prolongements ou leurs retombées.</p>
<p>4.7 Would you like to add anything else on the types of support within the new Culture Programme?</p>	<p>Il est important que le nouveau programme culture soutienne : - la création, à travers des projets qui associent des structures de productions dans différents pays de l'Union - un vaste "Erasmus" artistique ou Erasmus Culture : pour soutenir la formation tout au long de la vie et l'insertion professionnelle - la coopération culturelle, par le biais des réseaux ou des regroupements de producteurs - la création en dehors du territoire européen, dans le cadre de la coopération avec les pays tiers - les initiatives visant à favoriser l'égalité d'accès à la culture et la rencontre des publics avec les œuvres et les artistes (voir 2.9)</p>

